

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 9 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours éducation physique et sportive, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **M. Frédéric GLOMERON** **Maître de Conférences**

Membres du jury :

- Mme Karine PARET	Professeur agrégé
- M. David COUVERT	Professeur agrégé
- Mme Emmanuelle PATOUT	Professeur certifié
- Mme Aurélie AUFFRET	Professeur agrégé
- M. Anthony VAN DE KERKHOVE	Professeur agrégé
- M. Arnaud RASSINEUX	Professeur certifié
- M. Romain NAVARD	Professeur agrégé

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021


Éric BLOND

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- VU l'article L 613-1 du Code de l'Éducation ;
- VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016 relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération du conseil d'administration le 19 mars 2002 et modifiée le 19 mai 2014 ;
- VU la proposition du Directeur de l'INSPÉ Centre Val de Loire – Académie d'Orléans-Tours ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre 10 du master mention Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation second degré parcours éducation physique et sportive, au titre de l'année universitaire 2021/2022, est constitué comme suit :


Président du jury :

- | | |
|------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric GLOMERON | Maître de Conférences |
|------------------------|------------------------------|

Membres du jury :

- | | |
|------------------------------|---------------------|
| - Mme Karine PARET | Professeur agrégé |
| - M. David COUVERT | Professeur agrégé |
| - Mme Emmanuelle PATOUT | Professeur certifié |
| - Mme Clémence LEBOSSE | Professeur agrégé |
| - M. Anthony VAN DE KERKHOVE | Professeur agrégé |
| - M. Arnaud RASSINEUX | Professeur certifié |
| - M. Romain NAVARD | Professeur agrégé |

Fait à Orléans, le 16 novembre 2021



Éric BLOND